

REGLEMENT ROQUEFORTTRAIL 2023

Article 1. Le Trail nocturne de 27,5kms avec 900mD+ est organisé par l'association LE LIEVRE ET LA TORTUE, association loi 1901 enregistrée sous le n°W1330009 dont le Directeur de Course est Richard Marradi (06 60 88 27 70 – richardmarradi.yahoo.fr) et se déroule dans les collines de Roquefort. Il est ouvert à partir des catégories Espoirs (U23), Seniors et Masters, hommes, femmes, licenciés ou non.

- Temps limité à 4h15, avec une barrière horaire après 2h de course au 14^{ème} km (Route de Caumet) au Poste de Ravitaillement pour mise en sécurité des coureurs éliminés et rapatriement. Deux ravitaillements en liquides et solides prévus au 14^{ème} et 20^{ème} km.
- L'épreuve du Roqueforttrail n'est pas autorisée aux marcheurs.

Article 2. **Départ le samedi 4 novembre 2023 à 18h00** précises sur l'avenue Michelangeli, avec le matériel obligatoire suivant :

- **dossard visible sur la poitrine,**
- **lampe frontale,**
- **réserve d'eau,**
- **coupe-vent,**
- **téléphone portable**
- **sifflet obligatoire.**
- Arrivée Salle André Malraux, avenue Vaillant Couturier. Les concurrents s'engagent à être en possession du matériel de sécurité imposé par l'organisateur durant la durée de l'épreuve et de présenter à toute réquisition celui-ci juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée, car même les meilleurs ne sont pas à l'abri d'une défaillance. Des sanctions seront appliquées sous forme de pénalités horaires pouvant aller jusqu'au retrait du dossard si le coureur met sa sécurité en danger (notamment en cas de météo défavorable)
- Il est strictement interdit de courir sans dossard.

Article 3. **Inscriptions**

- Les inscriptions se font exclusivement sur internet sur le site www.kms.fr avec paiement sécurisé par carte bancaire, dans la limite des 250 places prévues. Des inscriptions pourront être prises sur place le jour de la course s'il reste des dossards disponibles, salle André Malraux.
- Les droits d'engagement jusqu'au 3 novembre 2023 seront de :
 - 28€ et 30€ le jour de la course pour les non-licenciés
 - 26€ et 28€ le jour de la course pour les licenciés FFA
- La participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :
 - a) Soit d'une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'épreuve
 - b) Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée uniquement
 - c) Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.
 - d) Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne à l'insu des

organisateur, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- e) Annulation de l'épreuve indépendante de la volonté de l'organisation : en cas d'annulation de tout ou partie de l'épreuve (situation sanitaire, décisions des autorités administratives, etc ...), l'organisation du Roqueforttrail remboursera la totalité des droits d'inscription, déduction faite des frais de transactions.(voir article 13)

Article 4. **Retrait des dossards** : Inscriptions avec dossier complet sur le site kms.fr

- Les dossards ne pourront être retirés que sur présentation d'un document justificatif (certificat médical ou licence), sauf si vous l'avez déposé en ligne au moment de votre inscription et qu'il a été accepté/validé par l'organisation.
- Les dossards pourront être retirés le samedi 4 novembre :
 - De 9h à 13h30 au Hall d'Accueil Sportif(près du gymnase) à Roquefort la Bédoule
 - de 14h à 17h45 à la Salle André Malraux à Roquefort la Bédoule
- Durant la course, le numéro de dossard devra être entièrement lisible. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.
- Un tee-shirt manches longues sera remis lors du retrait du dossard

Article 5. **Parcours** :

- a) Parcours nocturne de 27,5km avec dénivelé positif de 897m et négatif de 893m, tracé en colline autour de Roquefort avec balisage comportant un dispositif rétro-réfléchissant et signaleurs tout au long du parcours. La pose de la rubalise comporte des risques de défaut de balise (vent, malveillance...). Les coureurs doivent impérativement faire preuve de vigilance tout au long du parcours.
- b) Le parcours comporte 12% de revêtement en tout, où la circulation sera interrompue au passage des coureurs, qui sont tenus de respecter le code de la route et d'emprunter la partie droite de la chaussée, sauf indications contraires des signaleurs.
- c) L'utilisation des bâtons télescopiques est autorisée à partir du 2^{ème} km.
- d) Aucune assistance n'est autorisée sur le parcours
- e) Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité du matériel obligatoire (voir article 2) A tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.

Article 6 : **Ravitaillements**

- Cette course est en semi auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.
- 2 postes de ravitaillement sont néanmoins prévus sur le parcours au 14km et au 20^{ème} km avec des ravitaillements en liquides et solides. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

- Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits en dehors des postes de ravitaillement. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète.

Article 7 : **Limites horaires**

Le temps maximum alloué pour la course est de 4h15. Le temps de passage maximum au 14^{ème} km où est situé le 1^{er} ravitaillement, est de 2h. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course (dossard retiré et chronométrie désactivée) et rapatriés au départ de la course par les signaleurs sur place.

Article 8. **Abandons et entraide entre concurrents** :

Tout coureur a l'obligation de signaler le plus tôt possible à l'organisation son abandon (tél. abandon : 06 60 88 27 70). Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement et/ou de contrôle. Le rapatriement se fera à partir de ce poste par véhicule 4x4 vers le lieu d'arrivée.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

La fermeture du parcours se fera par des coureurs chargés de veiller qu'il ne reste plus aucun compétiteur ayant pris le départ sur la distance.

Article 9. **Publication des résultats** :

Les Classements et résultats seront publiés sur le site kms.fr. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ce site en cas de motif légitime. Ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr). Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir AVANT le départ de votre course.

Article 10. **Récompenses et Podiums**

La remise des Récompenses est prévue à 22h.

Seront récompensés les 3 premiers Hommes et Femmes au scratch et les premiers Hommes et Femmes de chaque catégorie (pas de cumul). Un tee-shirt manches longues sera remis au retrait du dossards pour tous les participants.

Article 11. **Protection de l'environnement** :

Tout concurrent pris sur le fait en train : d'abandonner du matériel, de jeter tout déchet hors des zones de ravitaillement sera disqualifié sur le champ.

Article 12. **Droit à l'image** :

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Roqueforttrail, sur tous supports, y compris les documents

promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 13. **Force majeure et Annulation :**

- En cas de force majeure, et notamment les conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, vent violent...) et pour assurer la sécurité des coureurs, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation ou l'annuler. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant se verra proposer un report de son inscription pour une future édition.
- En cas d'annulation de la manifestation imposée par l'autorité administrative notamment relatives aux mesures sanitaires liées à la Covid 19, les participants inscrits seront remboursés déductions faites des frais bancaires.

Article 14. **La Sécurité :**

Le samedi 4 novembre de nombreux parking sont prévus pour accueillir les participants. Le poste de secours principal sera implanté devant la salle André Malraux. Les deux postes de ravitaillement seront en liaison radio ou téléphonique avec le PC course de l'arrivée. Une équipe médicale de régulation sera présente pendant toute la durée de l'épreuve à l'aire d'arrivée. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à l'un des deux postes de secours sur le parcours
- En appelant le PC course (06 60 88 27 70)
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Votre sécurité dépendra de la qualité du matériel et des ravitaillements que vous avez mis dans votre sac. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions comme

- Mise hors course (en invalidant le dossard) de tout concurrent inapte à continuer
- Faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs jugés en danger
- Faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. En cas d'impossibilité de joindre le PC course vous pouvez appeler directement les organismes de secours (112 depuis la France)

Article 15. **Contrôle antidopage :**

Les participants au Roqueforttrail s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L 230-1 et suivants du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage.

En cas de contrôle, l'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix. L'athlète doit justifier de son identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ou une autre pièce (document d'état civil avec filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale), voire témoignage. Tout refus de se soumettre au contrôle entraîne la disqualification de l'athlète.

Article 16. **Assurances**

- a) La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite par l'Organisation. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs.
- b) L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA et non licenciés FFA. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- c) Attention : participants résidant à l'étranger : vous êtes tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même si vous êtes détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à la IAAF. Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue française.

17. Acceptation du règlement :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant le franchissement de la ligne d'arrivée.